

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 29 juin 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 178 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Nicolas BAZZUCCHI - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - François BERNARDINI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Pascal CHAUVIN - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Bernard DESTROST - Alexandre DORIOLE - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Audrey GARINO - Gerard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Stéphane LE RUDULIER - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - André MOLINO - Yves MORAIN - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Stéphane PAOLI - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Patrick PIN - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marion BAREILLE représentée par David GALTIER - Moussa BENKACI représenté par Karima ZERKANI-RAYNAL - Sabine BERNASCONI représentée par Catherine PILA - Julien BERTEI représenté par Camélia MAKHLOUFI - Kayané BIANCO représentée par Jean-Christophe GRUVEL - Linda BOUCHICHA représentée par Yves MESNARD - Nadia BOULAINSEUR

représentée par Gilbert SPINELLI - Valérie BOYER représentée par Sarah BOUALEM - Gérard BRAMOULLE représenté par Sophie JOISSAINS - Romain BRUMENT représenté par Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Jean-Louis CANAL représenté par Marylène BONFILLON - Laure-Agnès CARADEC représentée par Emmanuelle CHARAFE - Mathilde CHABOCHE représentée par Sébastien BARLES - Philippe CHARRIN représenté par Daniel GAGNON - Gaby CHARROUX représenté par Gérard FRAU - Lyece CHOULAK représenté par Lourdes MOUNIEN - Robert DAGORNE représenté par Georges CRISTIANI - Christian DELAVET représenté par Frédéric GUINIERI - Vincent DESVIGNES représenté par Vincent LANGUILLE - Sylvaine DI CARO représentée par Stéphane PAOLI - Eric GARCIN représenté par Romain BUCHAUT - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Sophie GUERARD représentée par Perrine PRIGENT - Vincent KORNPROBST représenté par Etienne TABBAGH - Philippe LEANDRI représenté par Jean-Pascal GOURNES - Éric LE DISSES représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Nathalie LEFEBVRE représentée par Magali GIOVANNANGELI - Richard MALLIE représenté par Roland GIBERTI - Remi MARCENGO représenté par Serge PEROTTINO - Hervé MENCHON représenté par Prune HELFTER-NOAH - Danielle MENET représentée par Alain ROUSSET - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Pascal MONTECOT représenté par Danielle MILON - Claudie MORA représentée par Nicole JOULIA - Patrick PAPPALARDO représenté par Frédéric GUELLE - Didier PARAKIAN représenté par Pierre LAGET - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Anne-Laurence PETEL représentée par Amapola VENTRON - Claude PICCIRILLO représenté par Guy BARRET - Véronique PRADEL représentée par Grégory PANAGOUDIS - Michèle RUBIROLA représentée par Pierre HUGUET - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Laurent BELSOLA - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Laurence SEMERDJIAN représentée par Sandrine MAUREL - Catherine VESTIEU représentée par Samia GHALI - Anne VIAL représentée par Agnès FRESCHEL - Jean-Louis VINCENT représenté par Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS - Nassera BENMARNIA - Frédéric CORNAIRE - Sophie GRECH - Sébastien JIBRAYEL - Jean-Marie LEONARDIS - Bernard MARANDAT - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Férouz MOKHTARI - Christian NERVI - Frank OHANESSIAN - Pauline ROSSELL - Lionel ROYER-PERREAUT - Monique SLISSA.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Franck SANTOS représenté à 15h30 par Yves WIGT – Corinne BIRGIN représentée à 15h34 par GUICHARD Roger – Sophie AMARANTINIS représentée à 14h45 par Gérard GAZAY – Daniel GAGNON représenté à 16h00 par Roland GIBERTI – Gérard AZIBI représenté à 16h10 par Laure ROVERA – Eric CASADO représenté à 16h15 par Patrick GRIMALDI – Emmanuelle CHARAFE représentée 16h19 par Emilie CANNONE – Martine CESARI représentée à 16h40 par Olivier FREGEAC – Marie MARTINOD représentée à 16h50 par Solange BIAGGI – Jean-Jacques COULOMB représenté à 16h55 par Olivier GUIROU – Jean-Pierre SERRUS représenté à 17h00 par Didier KHELFA – Pascale MORBELLI représentée à Loïc GACHON à 17h37.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Alain ROUSSET à 15h45 – Pierre HUGUET à 15h45 – Françoise TERME à 15h50 – Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES à 15h50 – Sophie ARRIGHI à 15h51 – Bernard DEFLESSELLES à 16h00 – Georges ROSSO à 16h00 – Philippe GRANGE à 16h25 – René RAIMONDI à 16h25 – Véronique MIQUELLY à 16h34 – Laurent BELSOLA à 16h37 – Monique FARKAS à 16h40 – Michel LAN à 16h40 – Lionel DE CALA à 16h45 – Pascal CHAUVIN à 16h50 – Sébastien BARLES à 16h50 – Nicolas BAZZUCCHI à 16h50 – Claude FERCHAT à 16h50 – Lourdes MOUNIEN à 16h50 – Cédric JOUVE à 16h50 – Christian PELLICANI à 16h50 – Didier REAULT à 16h51 – Patrick AMICO à 16h52 – Pierre LEMERY à 16h53 - Ulrike WIRMINGHAUS à 16h57 – Aicha SIF à 17h19 – Doudja BOUKRINE à 17h42 – Caroline MAURIN à 17h46 – Stéphane RAVIER à 17h53.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-020-14284/23/CM

■ Approbation de l'avenant n°1 au contrat de concession relatif à la réalisation et l'exploitation du parc de stationnement Rotonde à Aix-en-Provence

60163

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Métropole Aix-Marseille-Provence exerce pleinement la compétence « aires et parcs de stationnement » sur l'intégralité de son territoire et se substitue donc aux communes pour la gestion des parcs de stationnement.

La SEMEPA est titulaire de deux contrats concession de service public pour assurer la gestion de 8 parcs de stationnement métropolitains sis à Aix-en-Provence. Le premier concerne le parking de la Rotonde (1 600 places) et court jusqu'au 23/10/2048, le second qui concerne le stationnement payant sur voirie, qui relève de la compétence de la Ville d'Aix-en-Provence, les parkings Méjanès, Carnot, Cardeurs, Bellegarde, Mignet, Pasteur, Signoret (3 740 places) et le centre de contrôle à distance (CCD) sis au sein du parking La Rotonde. Ce contrat de concession court jusqu'au 29 juin 2023.

Dans le cadre de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale dite Loi 3Ds, la Métropole Aix-Marseille-Provence a acté par délibération FBPA-002-12908/22/CM du 15 décembre 2022, que les 8 parkings Rotonde, Mignet, Bellegarde, Cardeurs, Pasteur, Signoret, Méjanès et Carnot relevaient de l'intérêt métropolitain.

Compte tenu des incertitudes liées à la loi 3Ds, la Métropole n'a pas disposé du temps nécessaire pour renouveler le contrat de concession de service public des 7 parkings et du centre de contrôle à distance (CCD). Ainsi, pour assurer la continuité de service public à l'issue de ce contrat qui s'achèvera le 29 juin 2023, la Métropole a créé par délibération MOB-009-13555/23/CM du 16 mars 2023, une régie disposant de la seule autonomie financière, pour assurer la gestion des 7 parcs et du CCD.

La convention de gestion n°18/1040 relative à la compétence parcs et aires de stationnement Mignet, Carnot, Bellegarde, Signoret, Pasteur, Cardeurs et Méjanès est par conséquent devenue caduque.

Par ailleurs, la Métropole Aix-Marseille Provence met aussi fin à la convention de gestion n°18/1041 relative à la compétence aires et parcs de stationnement pour le parking « La Rotonde ».

Le CCD est un bien de retour dont la Métropole disposera à compter du 30 juin 2023. Pour autant cet équipement qui permet la télésurveillance continue des parcs de stationnement est indispensable au fonctionnement du parking la Rotonde dont la capacité s'élève à 1600 places entraînant des sujétions de sécurité incendie importantes validées par la sous-commission départementale de sécurité.

C'est ainsi que le CCD est exploité par 10 opérateurs et 1 chef d'équipe, responsable du CCD, qui agissent tant pour les 7 parkings, que pour le parking de la Rotonde. Les 11 agents seront transférés dès le 30 juin 2023 à la Métropole. Ils continueront à agir sous la seule responsabilité de la Métropole, au titre des missions de supervision du parc la Rotonde.

Par ailleurs, la mise en sécurité des 8 parkings sus visés nécessite le déploiement de prestations techniques liées à la sécurité (électricité, maintenance, encadrement technique) par du personnel dédié relevant de la Métropole.

Dans ce cadre et afin de maintenir la réalisation de-ces prestations, absolument nécessaires pour

la gestion des 8 parkings métropolitains, les parties ont convenu que la Métropole les assurerait pour le parking Rotonde.

Il convient donc de prévoir les modalités d'exécution des prestations et de remboursement par la SEMEPA, des frais de personnel inhérents à l'ensemble de ces missions, engagés par la régie des 7 parkings métropolitains.

Sur un autre plan, par délibération MOB 007-9847/21/CM, la Métropole avait décidé de la mise en place d'un dispositif permettant l'accueil des vélos dans les parcs de stationnement métropolitains concédés à la SEMEPA pour une durée d'un an à titre expérimental. Le présent avenant vise à entériner de manière pérenne ce dispositif au contrat.

Enfin, la Métropole souhaite intégrer au contrat la prise en compte de franchises de stationnement au bénéfice des usagers horaires lors de manifestations ponctuelles.

Le présent avenant est sans incidences financières et peut être régulièrement conclu conformément aux dispositions des articles L. 3135-1 et R. 3135-8 du code de la commande publique.

Telles sont les raisons qui nous conduisent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la Commande Publique ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi 3Ds ;
- La délibération FBPA-12908/22/CM du 15 décembre 2022 relative à la définition de l'intérêt métropolitain inhérent à la compétence « aires et parcs de stationnement » ;
- La délibération MOB-009-13555/23/CM du 16 mars 2023 relative à la création de la Régie avec seule autonomie financière pour l'exploitation des 7 parcs ;
- La convention n°18/1040 relative à la compétence parcs et aires de stationnement Mignet, Carnot, Bellegarde, Signoret, Pasteur, Cardeurs et Méjanès
- La convention de gestion n°18/1041 relative à la compétence aires et parcs de stationnement pour le parking « La Rotonde » ;
- Le contrat de concession du 24 octobre 2003 relatif à l'exploitation du parc de stationnement Rotonde à Aix-en-Provence ;
- L'avis de la Commission Concession du 27 juin.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que les 8 parkings d'Aix-en-Provence Rotonde, Mignet, Bellegarde, Cardeurs, Pasteur, Signoret, Méjanès et Carnot et le centre de contrôle à distance (CCD) sont d'intérêt métropolitain ;

- Que la Métropole gérera en régie, les 7 parkings d'Aix-en-Provence Mignet, Bellegarde, Cardeurs, Pasteur, Signoret, Méjanes et Carnot et le centre de contrôle à distance, à compter du 30 juin 2023 ;
- Que ce CCD dessert aussi le parking métropolitain de la Rotonde géré dans le cadre d'une concession de service public confiée à la SEMEPA, jusqu'au 23 octobre 2048 ;
- Qu'il convient pour la Métropole de réaliser des prestations de supervision, d'encadrement et de missions techniques pour le parking de la Rotonde, absolument nécessaires pour la gestion des 8 parkings métropolitains ;
- Qu'il convient de prévoir les modalités financières relatives au remboursement des frais engagés par la Métropole, pour le compte de la SEMEPA, dans le cadre de ces missions ;
- Qu'il convient par ailleurs, d'entériner le dispositif permettant l'accueil des vélos au sein du parking métropolitain la Rotonde concédé à la SEMEPA ;
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite aussi intégrer au contrat de concession, des franchises de stationnement ponctuelles au profit des usagers horaires.
- Que la convention de gestion n°18/1040 relative à la compétence parcs et aires de stationnement Mignet, Carnot, Bellegarde, Signoret, Pasteur, Cardeurs et Méjanes est devenue caduque ;
- Qu'il convient de mettre fin à la convention de gestion n°18/041 relative à la compétence aires et parcs de stationnement pour le parking « La Rotonde ».

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°1 au contrat de concession relatif à la réalisation et l'exploitation du parc de stationnement Rotonde à Aix-en-Provence.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cet avenant et tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Article 3 :

Est approuvée la résiliation des conventions de gestion n°18/1040 et n°18/1041 relatives à la compétence aires et parcs de stationnement.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal - chapitre 011 - Nature 611.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS